

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS au 1er AVRIL 2022

PRIX DE VENTE €	HONORAIRES TTC
0 - 59,999	Honoraires Fixes 6,000€
60,000 - 99,999	10.00 %
100,000 - 149,999	9.00 %
150,000 - 199,999	8.00 %
200,000 - 299,999	7.00 %
300,000 - 999,999	6.00 %
+ de 1million	5.00 %

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon le mandat en vigueur et sont calculés sur le prix de vente.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

HONORAIRES D'ESTIMATION ÉCRIT :

- Honoraires minimums pour les propriétés jusqu'à 100m² habitables : 150€ plus TVA
- Propriétés de plus de 100m² jusqu'à 350m² : 200€ plus TVA
- Propriétés de plus de 350m² : 500€ plus TVA
- Complexe de gîte ou similaire : Frais comme ci-dessus plus 100€ par bâtiment habitable supplémentaire, plus TVA